



DEB 2023-3

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401008-20230329-2023-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

République Française
Département de Vaucluse

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE LA ROQUE ALRIC**

Le 29 mars 2023 à 18h30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, sous la présidence de monsieur José LINHARES, maire de la commune de La Roque Alric.

Etaient présents : LINHARES José, LAGUNA Elodie, HEREDIA Justine, CASADO ESCOBAR Sylvia, THOMAS SOUMILLE Coraline et LINHARES Tiffanie.

Etaient absents : SEVIN Rolland (pouvoir donné à HEREDIA Justine).

Secrétaire de séance : LAGUNA Elodie.

Objet : Taxes Directes Locales 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'état 1259 TH-TF fourni par l'Administration,
Vu les besoins de la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Le Maire entendu,

Décide à l'unanimité de fixer les taxes comme suit :

	Taux	Produit fiscal
TFB	21,70	39 776
TFNB	91,98	9 014
TH	6,64	11 105
Produit fiscal attendu en 2023		59 895

Accepte à l'unanimité que le montant total prévisionnel 2023 au titre de la fiscalité directe locale soit calculé comme suit :

Produit fiscal attendu en 2023	Total autres taxes	Allocations compensatrices et DC RTP	Contribution coefficient correcteur	Montant total prévisionnel 2023
59 895		1 029	- 19 670	41 254

Ainsi fait et délibéré lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Roque Alric,
Le 3 avril 2023

La secrétaire de séance,
LAGUNA Elodie



Le Maire,
LINHARES José

